



RCS : LIMOGES

Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00250

Numéro SIREN : 819 547 688

Nom ou dénomination : A.L.C. PEINTURE

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2017 sous le numéro de dépôt 378

SAS ALC PEINTURE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 2 000 €

SIEGE SOCIAL : 36, RUE TURGOT
87000 LIMOGES

RCS LIMOGES 819 547 688

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize,
Le quinze septembre à 14 heures,

Les associés de la Société ALC PEINTURE, SAS au capital de 2.000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges N° 819 547 688 se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été adressée par lettre conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent DEVILLE, Président, propriétaire de 50 actions.

Le Président constate la présence de :

- Monsieur Renaud LOPEZ, Directeur général, propriétaire de 50 actions.

L'assemblée réunissant la totalité des 100 actions, le Président déclare qu'elle peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que les associés ont été convoqués en assemblée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'une cession d'actions,
- Démission du Président,
- Démission du Directeur Général,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.



CD

Il dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les statuts de la société ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion ;

Le Président rappelle que tous ces documents ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article 36 du décret 67-236 du 23 mars 1967 et tenus à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, il donne lecture du rapport de la gérance avant de déclarer la séance ouverte.

Après discussion, personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Laurent DEVILLE (actionnaire), ayant manifesté son intention de **céder 50 actions à Monsieur Renaud LOPEZ** (actionnaire), l'Assemblée générale **autorise cette cession** conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

M. Laurent DEVILLE ayant manifesté son intention de se retirer de sa fonction de Président de la SAS ALC PEINTURE pour des raisons personnelles, la collectivité des associés prend acte de cette décision et valide sa démission.

Cette démission prenant effet à l'issue de la présente assemblée, la collectivité des associés remercie M. Laurent DEVILLE pour le travail accompli.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

M. Renaud LOPEZ ayant manifesté son intention de se retirer de sa fonction de Directeur Général de la SAS ALC PEINTURE pour des raisons personnelles, la collectivité des associés prend acte de cette décision et valide sa démission.

Cette démission prenant effet à l'issue de la présente assemblée, la collectivité des associés remercie M. Renaud LOPEZ pour le travail accompli.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de **nommer Monsieur Renaud, Olivier, Lionel LOPEZ**, né le 30 août 1973 à SAINTE FOY LA GRANDE (33) et demeurant : 27 Avenue de la Libération – 87000 LIMOGES en tant que **président de la SAS ALC PEINTURE à compter de la présente assemblée** en remplacement de M. Laurent DEVILLE.

Sa rémunération sera fixée par la prochaine assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au cabinet B2M EXPERTISE afin :

- o D'accomplir toutes les formalités légales,
- o De modifier les Statuts,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés

oooOOOOooo

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

M. Laurent DEVILLE

Président démissionnaire

« Bon pour démission des fonctions de président »

M. Renaud LOPEZ

Directeur Général démissionnaire

« Bon pour démission des fonctions de directeur général et acceptation des fonctions de président »

*Bon pour démission
des fonctions de président*

*Bon pour démission des fonctions
de directeur général
et acceptation des fonctions
de président*

